

QUÉBEC: LA LOI SPÉCIALE CONTESTÉE

Date 18/5/2012 22:20:00 | Sujet : ACTUALITÉS



QUÉBEC: LOI SPÉCIALE



Le conflit étudiant dégénère en crise sociale

JOURNAL QUÉBEC PRESSE — *Revue de presse, Agence France Presse, Libération, Le Point*

Le Québec adopte une "loi spéciale" pour juguler le conflit étudiant

MONTRÉAL (AFP) - 18.05.2012 21:51

Le parlement québécois a adopté vendredi une "loi spéciale" présentée par le gouvernement du Premier ministre Jean Charest destinée à mettre fin au conflit étudiant qui dure dans la province depuis 14 semaines et très critiquée pour les limitations aux libertés qu'elle apporte.



Manifestation étudiante à Montréal contre la hausse des frais de scolarité, le 16 mai 2012 (AFP - Rogerio Barbosa)

Le parlement québécois a adopté vendredi une "loi spéciale" présentée par le gouvernement du Premier ministre Jean Charest destinée à mettre fin au conflit étudiant qui dure dans la province depuis 14 semaines et très critiquée pour les limitations aux libertés qu'elle apporte.

Ce texte, approuvé par 68 voix pour et 48 contre, restreint notamment le droit de manifester et prévoit de lourdes amendes pour les contrevenants.



Immédiatement après le vote, la chef de l'opposition Pauline Marois, **(photo)** qui dirige le Parti Québécois qui avait mené une intense campagne contre ce projet de loi, a parlé "d'un des jours les plus sombres pour la démocratie québécoise" et d'une "loi-matraque pour faire taire les Québécois", tout en appelant les citoyens à respecter le texte voté par le parlement provincial.

La loi restreint le droit de manifester sans accord préalable avec la police et interdit tout rassemblement à moins de 50 mètres des établissements scolaires.

Elle prévoit aussi de très lourdes amendes pour les organisateurs de manifestations destinées à empêcher le fonctionnement normal des universités, un individu s'exposant à une amende de 1.000 à 5.000 dollars par jour, tandis qu'une association d'étudiants risque une amende de 25.000 à 125.000 dollars par jour et le double en cas de récidive.

Le conflit a commencé début février, les étudiants se mettant en grève pour protester contre la hausse des frais de scolarité.

Photo : Le Premier ministre québécois Jean Charest.



La dernière version de cette réforme prévoit une augmentation de 82% des droits de scolarité à l'université de 1.780 dollars sur sept ans, au lieu de cinq ans initialement, pour arriver à près de 4.000 dollars par an, plus près de la moyenne nord-américaine.

Le gouvernement a souligné qu'en contrepartie les prêts et bourses augmenteraient également, ce qui devrait annuler la hausse pour environ un étudiant sur deux. Mais les étudiants grévistes ont massivement rejeté la hausse.

© 2012 AFP

[Québec: manifestation étudiante à Montréal après l'annonce d'une loi spéciale](#)

AFP - Publié le 17/05/2012 à 07:54



Quelques incidents violents ont émaillé une manifestation de quelques milliers d'étudiants, mercredi soir à Montréal, qui entendaient protester contre un projet de loi annoncé par le gouvernement québécois pour mettre fin au conflit sur les frais de scolarité.

Quelques incidents violents ont émaillé une manifestation de quelques milliers d'étudiants, mercredi soir à Montréal, qui entendaient protester contre un projet de loi annoncé par le gouvernement québécois pour mettre fin au conflit sur les frais de scolarité.

La police a déclaré la manifestation illégale et demandé aux marcheurs de se disperser peu de temps après que les vitres des devantures de trois grandes banques ont été fracassées rue Sherbrooke, dans le centre ville, et que des projectiles ont été lancés tant sur les agents des forces de l'ordre que sur les marcheurs.

Nombre de manifestants ont cependant copieusement hué ceux qui se sont livrés à ces actes.

Les policiers ont chargé la foule et utilisé notamment des engins assourdissants pour inciter les manifestants à se disperser. Au moins trois personnes ont été interpellées, selon un photographe de l'[AFP](#) sur place.

Une manifestation similaire s'est déroulée mercredi soir à Québec où le gouvernement provincial venait d'annoncer qu'il allait faire voter une loi spéciale pour mettre fin au conflit.

Ce texte, dont on ne connaîtra les détails que lorsqu'il sera déposé "bientôt" au parlement, prévoit la suspension des cours jusqu'au mois d'août dans les établissements en grève et des mesures devant assurer le libre accès aux cours maintenus de tous les étudiants qui le souhaitent. Autrement dit, les piquets de grève qui bloquaient les entrées des établissements devraient être interdits.

"Il est temps que le calme revienne (...), la situation actuelle a duré trop longtemps", a déclaré le Premier ministre du Québec, [Jean Charest](#), à propos de ce conflit de quatorze semaines, le plus long de l'histoire du [Canada](#). La hausse des droits de scolarité est contestée par les étudiants, mais soutenue fermement par le gouvernement.

Les organisations étudiantes, à qui M. Charest reproche leur inflexibilité, ont accueilli avec amertume sa déclaration et le refus apparent du gouvernement de reprendre les négociations.

"S'il veut que notre grève continue jusqu'à l'automne, on va continuer jusqu'à l'automne", a déclaré le porte-parole de la plus radicale de ces organisations, la Classe, Gabriel Nadeau-Dubois, aux manifestants à Québec.

Le Québec dégage une loi spéciale pour stopper les étudiants



**Le Premier ministre québécois Jean Charest à l'Assemblée nationale de Québec,
le 16 mai 2012.**

(Photo Mathieu Belanger. Reuters)

Québec qui compte sur une loi spéciale pour forcer au moins une «*pause*» dans le conflit étudiant, a subi jeudi au parlement un violent tir de barrage de l'opposition pour son refus de reprendre les négociations.

«*Je veux que le Premier ministre rencontre les étudiants aujourd'hui*», a tonné la dirigeante du Parti Québécois et chef de l'opposition officielle Pauline Marois, bruyamment applaudie par ses partisans.

«*Il faut dialoguer, sans passer par une loi spéciale-matraque*», a-t-elle poursuivi avec émotion.

Quelques heures plus tard, les leaders étudiants ont lancé un ultime appel à la négociation pour mettre fin à la grève des cours contre la hausse des frais de scolarité, vieille de quatorze semaines.

Les représentants des principaux syndicats d'étudiants se sont unis pour la première fois à des personnalités politiques de l'opposition - dont Pauline Marois, et plusieurs députés - pour tenir une conférence de presse retransmise en direct à la télévision publique, quelques heures avant le dépôt du projet de loi au parlement.

Les professeurs d'université sont entrés à leur tour de plain pied dans le conflit. La Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université s'est prononcée contre le projet de loi spéciale, qui «*ne fera qu'envenimer la situation*» selon elle.

Jean Charest justifie son refus d'une nouvelle négociation en affirmant avoir perçu un durcissement de la position des étudiants, ce que ces derniers contestent vivement.

« *Le gouvernement assume ses responsabilités, c'est ce qu'attendent les citoyens* » a-t-il martelé devant la presse.

Le projet de loi spéciale, dévoilé jeudi soir, prévoit notamment une forte restriction du droit de manifester et de très lourdes amendes pour les organisateurs de piquets de grève. Un individu seul, par exemple, encourrait une amende de 1 000 à 5 000 dollars (de 770 à 3 860 euros).

Une association d'étudiants qui organiserait un tel rassemblement ou lancerait le mot d'ordre de bloquer l'accès à une université risquerait, elle, de devoir payer de 25 000 à 125 000 dollars (de 19 320 à 96 600 euros), le double en cas de récidive.

Les représentants étudiants sont apparus choqués, en colère, après lecture du projet de loi. « *Cette loi est, et de loin, pire que l'augmentation des droits de scolarité pour les étudiants* » a carrément lancé Léo Bureau-Blouin, le président de la FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec). De son côté, Gabriel Nadeau-Dubois, président de la CLASSE, le syndicat le plus radical, a affirmé que le texte était tout simplement « *anticonstitutionnel* » et a appelé à la « *désobéissance civile* ».

Le projet de loi prévoit également une suspension des cours jusqu'au mois d'août dans les établissements en grève, sans annulation de la session.

Selon le gouvernement, 30% seulement des étudiants boycottent les cours, la grève paralysant 14 collèges universitaires sur 48 et « *certaines facultés* » de 11 universités sur 18 au total.

La dernière offre du gouvernement - massivement rejetée par les étudiants grévistes - prévoit une augmentation de 82% des droits de scolarité à l'université de 1 780 dollars sur sept ans, au lieu de cinq ans initialement, pour arriver à près de 4 000 dollars par an, plus près de la moyenne nord-américaine.

Jean Charest souligne qu'en contrepartie, les prêts et bourses augmenteront également, ce qui devrait annuler la hausse pour environ un étudiant sur deux.

(AFP)

Cet article provient de Journal Québec Presse

<http://journalquebecpresse.org>

L'adresse de cet article est :

<http://journalquebecpresse.org/modules/news/article.php?storyid=3163>